

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 à 19 H 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 18 décembre 2017 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Madame Corinne THIVANT, Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Fabienne MÉANT donne pouvoir à Monsieur Pierre MOUTET  
Monsieur Laurent VILLANO  
Madame Stéphanie ROBERT

Monsieur Didier RICARD a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

### **\* Aménagement du bourg**

La météo ne permet pas d'avancer plus sur les résines et les peintures. La résine qui a été appliqué sur le carrefour central n'a pas fonctionné au niveau de la maison VIGANNE.  
La pré-réception n'a pas pu avoir lieu car il reste trop de choses à faire.

### **\* Reprise du local multi-services**

La matinée consacrée aux séances d'audition a tourné court. Sur trois personnes attendues, une seule est venue.  
Monsieur le Maire explique qu'ils ont reçu Madame CHEMET. Un autre rendez-vous a été fixé avec Madame CLAVEL la semaine prochaine.  
L'annulation de l'acte de vente du fonds de commerce est en cours chez Maître CREPET.

La subvention FISAC a été versée. Cependant, la somme de 35.000,00 € n'a pas été versée en totalité. Les dépenses éligibles ont été revues à la baisse, à cause d'un problème de date d'accusé de réception. La commune a obtenu une subvention de 24.464,00 €.

### **\* Très Haut Débit**

Les pastilles sur la plate-forme sont bleues. Cela veut dire que les particuliers peuvent désormais contacter les fournisseurs d'accès Très Haut Débit et souscrire un abonnement.

## **BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir un dépassement de crédit pour le mobilier scolaire de la 4<sup>ème</sup> classe, le remboursement d'une caution, une annulation de titre sur un exercice précédent, le remboursement du FPIC et du préfinancement de FCTVA.

Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°4 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

<b>DESIGNATION</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
2184-262 – Mobilier 4 <sup>ème</sup> classe		858,00 €
165 – Dépôts et cautionnement		35,00 €
673 – Titres annulés PAVERO		660,00 €
739223 - FPIC		2.200,00 €
1641 – Capital des emprunts		63.240,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>66.993,00 €</b>
020 – Dépenses imprévues d'inv	893,00 €	
022 – Dépenses imprévues fct	2.860,00 €	
2315-202 – Travaux aménagement bourg	63.240,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>66.993,00 €</b>	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) dit qu'il convient de modifier le budget communal 2017
- 2) accepte la proposition présentée ci-dessus.

## **INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 mai 2014, le Conseil Municipal a décidé de fixer l'indemnité de conseil au taux de 50 %, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé ainsi que l'indemnité de budget, fixée par arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Pour l'année 2017, si le Conseil décide de ne pas modifier le taux, la somme versée à Madame MOUSSIÈRE est de 232,57 € net.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas modifier le taux de 50%.

## **RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que depuis quatre ans, la réforme des rythmes scolaires est appliquée à l'école de CHANGY. Par décret en date du 27 juin 2017, Monsieur le Président de la République a donné la possibilité aux communes de revenir à la semaine de 4 jours, par dérogation.

Un questionnaire a donc été distribué aux familles. 83 % des familles qui ont répondu souhaitent un retour à 4 jours.

Le Conseil d'école, réuni le mardi 12 décembre dernier, a émis un avis favorable pour le retour de la semaine à quatre jours.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, et 1 abstention :

1) souhaite obtenir une dérogation pour un retour de la semaine à 4 jours

2) propose les horaires suivants à compter de la rentrée 2018-2019 :

**Organisation des 24 heures d'enseignement (horaires des entrées et sorties)**

		Lundi	Mardi	mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi	
Matin	Début	8h30	8h30		8h30	8h30		
	Fin	11h30	11h30		11h30	11h30		
Après midi	Début	13h30	13h30		13h30	13h30		
	Fin	16h30	16h30		16h30	16h30		Total
Durée des journées		6h00	6h00		6h00	6h00		24 heures

Monsieur le Maire indique que l'Association Jeunesse et Sports organise une réunion sur les temps d'activités périscolaires le mercredi 10 janvier 2018 à 18h15 dans les locaux de Roannais Agglomération.

L'ordre du jour : bilan sur les TAP, attentes pour 2018/2019, l'ouverture d'un centre de loisirs les mercredis en journée à l'école de Saint Forgeux Lespinasse, bilan de l'été et de la rentrée.

**ROANNAIS AGGLOMÉRATION**

*\* Conseil Communautaire, le 29 novembre 2017*

- Assemblées : Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau, élection de représentants pour les organismes extérieurs
- Finances : Rapport d'orientations budgétaires 2018, décision modificative, apurement de compte, régie de recettes
- Ressources humaines : Santé sécurité au travail, modification du tableau des effectifs
- Patrimoine : Budget annexe « Locations immobilières » Décision modificative n°2
- Zones d'activités : Budget annexe « aménagement de zones d'activités » Décision modificative n°1
- Tourisme : Budget annexe « Tourisme et Loisirs » Décision modificative n°2
- Aéroport : Tarifs 2018
- Economie : Développement commercial, Les maisons de Siméon, aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe, Convention de partenariat CCI Lyon Métropole Saint Etienne
- Assainissement : Clôture des budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif au 31 décembre 2017, Décision modificative n°1
- Sites et milieux naturels : Tarifs 2018 Site des Grands Murçins, Animation du site Natura 2000 « Gorges de la Loire Aval » pour l'année 2018
- Grands équipements : Tarifs 2018 Délégation de service public « Scarabée »
- Agriculture : Dégrevement de taxe foncière consécutif à des pertes de récoltes sécheresse été 2016 versement des sommes obtenues aux exploitants agricoles
- Habitat : PLH 2016/2021 Appel à projet « réhabilitation performante de copropriétés », projet de loi de finances 2018 dispositions relatives au Logement Motion
- Aménagement de l'espace : Présentation du rapport d'activités 2016 du SYEPAR

- Politiques contractuelles : Reversement de la subvention du Département à la Ville de Roanne pour le projet d'aménagement des bords de Loire, PETR Protocole de liquidation et son annexe fixant la répartition du personnel du PETR, Leader roannais
- Aménagement du territoire : Conception relative à la RD207 et à l'aménagement de la traversée de l'agglomération roannaise – reversement de la subvention du Département à la ville de Roanne pour le projet de requalification de l'avenue de Paris entre la Place Louis Flandre et le Champ de Foire.
- Transport : budget annexe « Transports publics » Décision modificative n°2
- Enfance Jeunesse : Tarifs 2018 secteur Enfance-Jeunesse

## **COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS**

\* Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le 15 novembre 2017

- Décision modificative n°2 : ajustement des crédits
- Mise en place du RIFSEEP
- Plan de formation au profit des agents du Syndicat
- Avenant à la convention 2015-2017 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion
- Questions diverses : marché électricité, médiation de l'eau, travaux en cours, réservoir Saint Pierre Laval, Affranchissement, point sur l'achat d'eau

## **MOTIONS**

\* Soutien du Conseil Municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à POUILLAN SUR MER (29).

Il en donne lecture :

« Motion sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1<sup>er</sup> octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par les mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).

- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy de Dôme et le Lot. Ce sera prochainement le cas dans l'Eure et en Seine Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan sur Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une loi-cadre « Communes et ruralités ». »

Après lecture faite, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité ;
- 2) S'associe solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « Communes et ruralité »

*\* Pétition AMRF « Prix de l'eau : mobilisez-vous avec tous les ruraux du Pays ! »*

« Notre village avec ses habitants fait partie des 33 000 communes rurales de notre pays. Au total, nous sommes plus de 22 millions de ruraux à habiter dans ces communes. C'est une force que nous devons mobiliser pour une juste cause : la lutte pour le maintien d'un prix de l'eau raisonnable.

Or, il y a aujourd'hui un risque. Celui que les outils qui gèrent notre réseau d'eau soient supprimés au profit d'une organisation plus grosse et moins agile. Si rien n'est fait, une loi, votée en 2015, imposera aux communes de renoncer à une gestion sobre et efficace garantissant un prix inférieur à ce que les gros réseaux proposent.

Pour cela, je vous invite à signer et à faire signer une pétition, initiée par l'Association des Maires Ruraux, dont nous sommes membres. En signant ce texte, vous aidez les Maires à interpeller le Gouvernement et le Parlement (Assemblée nationale et Sénat) pour réviser le caractère obligatoire du transfert de ces compétences et garantir un mode de gestion qui n'aboutisse pas à confier la gestion à des opérateurs motivés par la seule rentabilité économique et donc au final à une hausse du prix de l'eau.

Pour signer la pétition, quatre possibilités s'offrent à vous :

- Rendez-vous sur le site [www.change.org](http://www.change.org) en recherchant la pétition « PRIX DE L'EAU – CITOYENS, ÉLUS, MOUILLEZ-VOUS ! »
- Tapez directement l'url suivante : <http://bit.ly/2is0fUw>
- aller sur la page d'accueil du site de l'AMRF ([www.amrf.fr](http://www.amrf.fr))
- si vous n'avez pas internet, demandez en Mairie à signer la pétition papier

*\* Association Plaine et Côte Roannaise : Piscine*

« Notre association Plaine et Côte Roannaise a souvent dit qu'elle était plutôt dans une posture POSITIVE que négative. Son intention première aura toujours été de faire valoir la nécessaire dimension humaine qui doit être le cadre de l'organisation de l'action publique, car elle en est la raison d'être. C'est pour cette raison que lors de notre dernière AG, nous avons décidé d'engager le dialogue avec toutes les communes et élus de l'Ouest Roannais sur une question qui relève de l'aménagement du territoire et de l'offre publique de services aux habitants. De fait, il y a peu, nous

avons rencontré et apprécié la réflexion engagée par le collectif « Sauvegardons nos piscines ! ». Là encore, la proximité à la bonne échelle nous semble plus pertinente que la concentration à tout prix : des structures calibrées à la bonne échelle d'un territoire de proximité répondent mieux aux besoins qu'une méga structure dont, le plus souvent, la gestion échappe à une vraie maîtrise publique !

L'opportunité de créer une piscine en Côte Roannaise était d'ailleurs perçue comme une évidence durant cette période très active pour rechercher tous les arguments susceptibles de convaincre du bien-fondé de l'intégration de l'espace « Plaine et Côte Roannaise » dans une communauté d'agglomération élargie. La faisabilité de créer un tel équipement dans le cadre intercommunal sur l'espace « Ouest Roannais » faisait partie des arguments mis en avant pour justifier son intégration imposée dans le périmètre de l'agglomération... argument avancé par le Président du Grand Roanne de l'époque, et même par le Sous-Préfet du moment !

Il nous est donc apparu opportun de relancer la réflexion sur l'aménagement « piscine » du territoire face à l'absence de réflexion réelle sur cette question, et qui impose cette « mono solution unique » d'un grand bassin nautique concentré sur la partie agglomérée de Roannais Agglomération. Nous sommes très réservés sur cette perspective : nous doutons de sa capacité à satisfaire les besoins de tous les habitants et territoires de Roannais Agglomération, notamment compte-tenu de sa position géographique ; nous doutons aussi de la capacité d'une réelle maîtrise publique quant aux coûts et à la gestion d'une telle structure... comme l'expérience l'a montré en d'autres lieux !

C'est la raison pour laquelle, parallèlement à la démarche du collectif « Sauvons nos piscines » qui demande que soit rénovée la piscine du Coteau au bénéfice des habitants de l'Est Roannais, nous souhaitons que soit étudiée l'opportunité et la faisabilité de la création d'un tel équipement sur l'Ouest Roannais, calibré au juste besoin de ce territoire et de ses habitants... Nous pensons bien sûr aux jeunes de nos écoles communales et de nos deux collèges, mais pas seulement !

Bien sûr, cela suppose sans doute que, parallèlement soit mis en perspective la rénovation et l'adaptation de la piscine de la ville de Roanne !

Cette étude mériterait, selon nous, d'être engagée au plus vite, et il appartiendrait à nos délégués communautaires de la solliciter selon une forme adaptée aux règles et usages de la démocratie interne de Roannais Agglomération. Mais pour partager et enrichir cette démarche qui s'inscrit dans le souci que soit répondu aux besoins de notre territoire, nous souhaitons auparavant solliciter l'avis de toutes les communes et vous demandons que cela soit évoqué au sein de chaque Conseil Municipal.

La question pourrait donc être ainsi formulée : **au bénéfice d'une vraie réflexion sur « l'aménagement piscine » de l'espace « Roannais Agglomération », nous apparaît-il nécessaire que soit engagée une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un équipement « piscine » sur l'Ouest Roannais, calibrée à la bonne dimension pour répondre aux besoins de ses habitants ? »**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite une vraie réflexion sur « l'aménagement piscine » de l'espace « Roannais Agglomération », et estime qu'une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un équipement « piscine » sur l'Ouest Roannais, calibrée à la bonne dimension pour répondre aux besoins de ses habitants, doit être engagée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Nathalie SARLES, Députée de la Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

<p>Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu <b>Le LUNDI 22 JANVIER 2018 à 20H00</b></p>
---